

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 novembre 2019

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) conforte le plan d'actions de BioQuercy.

BioQuercy réaffirme son engagement auprès du territoire et des habitants pour la préservation de l'environnement.

Suite aux visites et rencontres effectuées auprès des élus, industriels, habitants, agriculteurs, coopérative, associations, institutions, service de l'État, la mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a présenté les conclusions de son rapport « conditions d'exploitation du méthaniseur de Gramat : expertise et piste d'avenir » le 19 novembre à Gourdon (46), en présence de toutes les parties prenantes du site.

Après deux ans d'exploitation, l'unité de méthanisation de Gramat présente un bilan environnemental, sanitaire et économique positif. C'est un projet qui fait avancer concrètement la transition écologique du Lot. Face aux inquiétudes de certains, le constat dressé par ce rapport est particulièrement rassurant, notamment sur les points suivant (extraits) :

- -Les agriculteurs rencontrés expriment à la fois la fierté de leur activité, leur sens des responsabilités dans leurs pratiques, tant pour la protection des sols et de la biodiversité qui sont des piliers de leurs exploitations que pour la protection de l'eau, mais aussi l'obligation qu'ils ont de faire évoluer leurs systèmes de production et de donner l'envie à des jeunes de prendre le relai.
- -Concernant les risques d'atteinte à la biodiversité, présentés par les contestations comme inhérents au digestat, les éléments recueillis au cours de la mission ne permettent pas, à ce stade, d'en identifier un fondement objectif.
- -Concernant la qualité du digestat et son possible impact sur la qualité des eaux présentés par les contestations, la surveillance de la composition du digestat prévue dans l'arrêté préfectoral et vérifiée par la mission atteste que cette question est maîtrisée.

Fabien Haas, directeur général adjoint de Fonroche Biogaz, se réjouit de cette décision : « Nous nous félicitons des conclusions de la CGEDD, qui reflètent le travail que nous faisons en permanence afin de faire progresser nos installations. J'espère que ce rapport permettra d'apaiser les craintes et d'objectiver le débat afin de valoriser les bienfaits environnementaux et économiques de BioQuercy. Nous continuons à mettre tout en œuvre au quotidien pour maintenir un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes ».



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 novembre 2019

BioQuercy est un projet de méthanisation collective territoriale initié en 2011. Le site valorise des sous-produits agricoles et agro-alimentaires locaux par la production d'énergie renouvelable et d'un fertilisant organique. Le site accompagne le territoire vers une autonomie énergétique. Son action permet aussi de pérenniser des activités agricoles et agro-alimentaires locales (grâce à la réduction de leurs charges).

Depuis mise en service en 2017, l'unité de méthanisation a produit près de 35 GWh d'énergie renouvelable, dont 17 GWhe d'électricité renouvelable soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (hors chauffage) d'environ 3 fois Gramat.

Contact presse :

Caroline Sueur
<u>csueur@agenceverte.com</u>
+33 (0)6 63 89 31 31